

Carte de crédit

COMMENT ÇA MARCHE. Lorsque tu empruntes de l'argent, les prêteurs assument un risque et exigent en retour un certain taux d'intérêt établi en fonction de ce risque. Ce taux d'intérêt doit donc être le plus bas possible. La carte de crédit te permet de faire des achats qui te seront facturés plus tard. Tu peux payer la totalité de la facture à la date d'échéance, ou encore ne payer qu'une somme minimale chaque mois. Attention : des intérêts sont exigés sur toute somme impayée et font grimper le montant que tu devras rembourser. Tu peux aussi retirer de l'argent comptant à l'aide de ta carte de crédit (avance de fonds); mais dans ce cas, les intérêts entrent en vigueur immédiatement.

Avantages

- Plus pratique à avoir sur soi que de l'argent comptant.
- Permet d'obtenir un bien ou un service et de le régler plus tard au même prix, si on paie le solde intégral à la date d'échéance.
- Certaines cartes offrent des points de récompense, etc.
- Mode de paiement pratique pour les achats sur Internet ou par téléphone.

Risques

- Peut amener à dépenser plus et à s'endetter davantage.
- Peut affecter la cote de solvabilité si les paiements sont en retard.
- Certaines conditions de la carte de crédit peuvent être difficiles à comprendre.
- Forme de crédit assez coûteuse

Retenez ceci :

- **Ne demandez qu'une seule carte.**
- **Évitez les cartes de crédit des grands magasins en raison des taux d'intérêts élevés.**
- **Vérifiez d'abord les taux d'intérêt et les conditions d'utilisation : certaines cartes son beaucoup plus avantageuses que d'autres.**

Attention : si vous payez à chaque mois que le montant minimal, vous pouvez mettre des années à rembourser votre carte de crédit. Entre-temps les intérêts vous coûteront une petite fortune.

Source: www.option-consommateur.org/volet-jeunesse/ sous l'onglet mode d'emploi

Conséquences de ne verser que le paiement minimum

Les consommateurs ont toujours eu l'option d'effectuer plus que le versement minimum mensuel afin de payer moins d'intérêts,.

Les relevés mensuels présenteront désormais une estimation du temps qu'il faudrait aux consommateurs pour acquitter en totalité le solde d'une carte de crédit s'ils n'effectuaient que le versement minimum mensuel.

Délai de grâce minimum de 21 jours pour tous les nouveaux achats réglés par carte de crédit

Les consommateurs disposent, à l'égard des nouveaux achats du mois en cours, d'un délai de grâce au cours duquel aucun intérêt n'est imputé pourvu qu'ils règlent la totalité de leur solde du mois courant. La durée du délai de grâce varie d'une carte à l'autre, mais il devra désormais être d'au moins 21 jours.

Pour de plus amples informations il y a un site du gouvernement fédéral: www.fcac-acfc.gc.ca sous la rubrique «Sujet d'intérêt» sous l'onglet: Crédit ,prêts et endettement.